

M. DEVLIN: Merci, monsieur le président, car j'ai l'intention de discuter les articles 28, 29 et 30.

M. CAHILL: Je ne me propose pas d'exprimer mon avis à l'égard de ce régime du bâillon que le premier ministre intérimaire a jugé à propos d'imposer vendredi, plutôt que de fournir les renseignements que le Gouvernement, ou n'était pas en état de fournir ou ne voulait pas fournir au comité. Il n'y avait pas deux heures que l'article 20 du projet de loi était discuté lorsque le premier ministre intérimaire fit irruption au comité à six heures moins vingt, à peu près, vendredi après-midi. A ce moment cet article n'était même pas imprimé et n'avait jamais été soumis à l'examen du comité. Vers quatre heures moins cinq minutes, on le constate au hansard, le Gouvernement a proposé une modification qui embrassait quelque quarante ou quarante-quatre chemins de fer, et quelques minutes avant six heures, le premier ministre intérimaire a demandé au président d'annoncer qu'il était six heures, dans le but de fournir au ministre, à huit heures, l'occasion de porter la parole devant le comité dans l'intention de jeter un voile sur la conduite de ce Gouvernement et sur son abominable... (Exclamation)... entente avec la clique Mackenzie-Mann. C'est la démarche poltronne d'un gouvernement poltron d'entreprendre... (Bruits, protestations.)

M. le PRESIDENT: A l'ordre. Je dois prier l'honorable député de retirer cette expression; elle n'est assurément pas parlementaire.

M. CAHILL: Je m'incline, monsieur le président. Je sais que vous ne permettrez pas un langage plus vigoureux et rien de plus modéré ne saurait exprimer mon sentiment sur cette opération.

Des DEPUTES: Rétractez-vous.

M. PARENT: Ils peuvent bien avaler cela.

M. CAHILL: La chose n'aurait rien de nouveau pour eux; ils sont si bien coutumiers du fait.

Le débat porte sur un projet de loi tendant à constituer en corporation les chemins de fer nationaux. Vendredi, à quatre heures, le ministre de l'Intérieur (M. Meighen) déposait un amendement; à ce moment-là, je ne crains pas de l'affirmer, il n'eût pas été capable de nous dire les noms de dix des quarante chemins de fer. Je défie n'importe quel des membres du cabinet d'indiquer, sans se reporter au hasard, où se trouvent la tête et le terminus de l'une quelcon-

[M. le Président.]

que de ces lignes de chemin de fer. Ils ne peuvent le faire, car ils ne le savent pas. Le projet de loi leur a été rédigé par M. Lash—c'est-à-dire par Mackenzie et Mann—et pas un seul d'entre eux, sans même faire exception pour le chef intérimaire du Gouvernement, n'était capable de répondre à une question sans la soumettre d'abord au personnage qui siégeait à leur gauche pour en obtenir les renseignements que M. Lash avait fournis au Gouvernement dans le but de faire peser un autre fardeau sur le pays. Il n'était pas encore six heures que le premier ministre intérimaire se mettait en frais d'éloquence pour faire appliquer la clôture sur un projet de loi visant quarante-quatre concessions de chemin de fer, et cela au bout de moins de deux heures de discussion, et quand le comité n'avait pas même sous les yeux le texte de l'amendement!

A proprement parler, la distribution du projet de loi n'a eu lieu qu'à trois heures, cet après-midi, au moment où le comité est entré en séance. Et cependant les ministériels espèrent faire croire au peuple que la gauche a fait de l'obstruction parce qu'elle est contre la nationalisation! Eh mais! le premier ministre intérimaire ne s'est-il pas prudemment gardé de dire s'il est en faveur du changement ou s'il le réprovoque? Jamais il n'a fait connaître à la Chambre son sentiment sur cette question, jamais il ne s'est déclaré en faveur de la nationalisation. De quel droit vient-il donc insinuer que les membres de la gauche y sont défavorables?

Le Gouvernement a recours au bâillon parce qu'il se sent impuissant ou peu disposé à répondre à nos questions. Incapable d'expliquer les dispositions du projet de loi, et le seul espoir qu'il ait de faire adopter celui-ci réside dans l'application de la clôture. Fort de sa majorité de plus de cinquante voix, il recourt à cette procédure sommaire, parce que l'opposition lui sert la soupe trop chaude et qu'il n'entend pas souffrir de retard. (Protestations à droite.) C'est ainsi; il n'existe point d'autre raison.

Nos adversaires le savent, il n'y a personne du côté ministériel qui puisse expliquer les dispositions du projet de loi, et voilà pourquoi ils ont refusé de discuter les articles en séance du comité, ce qui nous eût permis de les accabler de questions et de les pousser dans l'impasse où, Dieu merci! ils sont en ce moment. Le Gouvernement est incapable d'expliquer son attitude et ses actes, et s'il entend prendre fait et cause pour Mackenzie et Mann et leurs compères, il ne tardera pas à apprendre en quelle po-